



APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DU GROUPE, INCLUANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE À TIKEHAU ACE CAPITAL

Le Groupe FIGEAC AÉRO (code mnémorique : FGA) (la « Société »), partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, annonce ce jour que l'ensemble des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du plan de restructuration financière a été approuvé à une très large majorité, dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire qui s'est déroulée le vendredi 20 mai 2022 à 11 heures, sur première convocation.

À l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires, Jean-Claude Maillard, Président-Directeur général de FIGEAC AÉRO, a déclaré : « *Aujourd'hui, l'approbation des actionnaires est une étape importante dans le processus de la restructuration financière du Groupe et je souhaite les remercier pour leur soutien. Ils ne permettent pas seulement au Groupe de continuer à servir ses clients, mais ils donnent également à un acteur majeur de l'aéronautique l'opportunité de sortir renforcé de la crise sanitaire.* »

Résultats des votes de l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 mai 2022 a approuvé l'ensemble des résolutions portant sur (i) l'aménagement des termes des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « ORNANES »), (ii) l'augmentation de capital réservée à Tikehau Ace Capital et (iii) le changement dans la composition du Conseil d'administration de la Société qu'impliquerait la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Tikehau Ace Capital.

Toutes les résolutions, à l'exclusion de la cinquième résolution¹, ont été adoptées à une large majorité de plus de 97% des suffrages exprimés, en accord avec les recommandations du Conseil d'administration. 25.495.916 actions ayant droit de vote ont été enregistrées sur un total de 31.839.473 actions, représentant un quorum de 80,08%.

Les informations détaillées concernant le quorum et les votes sur chaque résolution est disponible sur le site de la Société : <https://www.figeac-aero.com/fr/categorie/espace-investisseurs/assemblees-generales>.

La Société rappelle que l'approbation des résolutions portant notamment sur la modification des termes des ORNANES et sur l'augmentation de capital réservée à Tikehau Ace Capital d'un montant compris entre 53,5 M€ et 58,5 M€ (prime d'émission incluse) (voir communiqués de presse de la Société du 15 avril 2022 et du 29 avril 2022, ainsi que le prospectus de relance approuvé par l'Autorité

¹ Intitulée « *délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce* ».

des Marchés Financiers le 10 mai 2022 sous le numéro 22-140), mises au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2022, était l'une des conditions à la mise en œuvre de l'aménagement de la structure financière tel que décrit dans le communiqué de presse en date du 5 avril 2022.

La Société rappelle également que la restructuration financière de la Société annoncée au marché le 5 avril 2022 comprend la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Tikehau Ace Capital pour un montant d'au moins 53,5 M€ (prime d'émission incluse), le rééchelonnement des principaux financements bancaires de la Société jusqu'en 2028 et le réaménagement des termes des ORNANes, incluant le rachat partiel de 777.605 ORNANes annoncé par la Société le 9 mai 2022 pour un montant nominal total de 20 M€, l'ensemble de ces opérations étant interdépendantes et devant intervenir le 30 juin 2022 au plus tard.

À PROPOS DE FIGEAC AÉRO

Le Groupe FIGEAC AÉRO, partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. Groupe international, FIGEAC AÉRO est présent en France, aux Etats-Unis, au Maroc, au Mexique, en Roumanie et en Tunisie. Au 31 mars 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 204,6 M€.

FIGEAC AÉRO

Jean-Claude Maillard - Président Directeur Général
Tél. : 05 65 34 52 52

Camille Traineau
Directeur Corporate Development
Relations institutionnelles / IR
Tél. : 05 81 24 61 90 / camille.traineau@figeac-aero.com

ACTUS Finance & Communication

Corinne Puissant - Relations Analystes/Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 77 / cpuissant@actus.fr

Manon Clairret - Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73 / mclairret@actus.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de FIGEAC AÉRO et en particulier des déclarations prospectives relatives à la capacité de FIGEAC AÉRO à mettre en œuvre son plan d'optimisation opérationnel et à l'impact de ce plan sur la capacité de FIGEAC AÉRO à limiter l'impact de la baisse significative d'activité liée à la crise de la Covid-19 sur la rentabilité du Groupe. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait », « objectif » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables actuelles de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés, explicitement ou implicitement, dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les cadences de productions d'avions émanant des constructeurs. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prévoir et échappent généralement au contrôle de FIGEAC AÉRO.